

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Paracha Chémini, 5780



Commentaire sur la Paracha par le
Rabbin Didier Kassabi

La Parasha que nous lisons ce Shabbat s'ouvre sur l'inauguration du Mishkan qui accompagna les Enfants d'Israël dans le désert pendant quarante ans. Durant sept jours consécutifs, Moshé accomplissait le service du Temple.

À partir du vingt-troisième jour du mois de Adar, il montait le Tabernacle, effectuait l'ensemble du service sacerdotale puis le démontait. Le huitième jour, jour de Rosh Hodesh du mois de Nissan, Aharon fut intronisé en tant que Grand Prêtre. Ce fut le jour du commencement du Service Inaugurale. Moshé n'aura plus la possibilité d'effectuer le service à partir de ce moment. Cela sera désormais exclusivement réservé aux Cohanim. Plusieurs sacrifices furent offerts ce jour-là : il y a eu l'offrande personnelle du chef de la tribu de Yéhouda. (Ce dernier sera suivi par les autres princes du peuple qui se succéderont jour après jour)

Le deuxième sacrifice fut celui offert en l'honneur de l'inauguration du Tabernacle. Celui-ci permettait également d'offrir l'expiation à Aharon suite à l'épisode douloureux de la faute du Veau d'Or.

Le troisième sacrifice était celui de Rosh 'Hodesh.

La Torah rapporte une vive discussion entre Moshé et Aharon quant à la consommation de la chair du sacrifice de Rosh 'Hodesh. Rappelons qu'à ce moment précis, Aharon était endeuillé puisqu'il avait vu mourir ses deux enfants Nadav et Avihou. Il avait donc le statut de Onen.

Moshé pensait que malgré le deuil, Aharon aurait dû consommer ce sacrifice. De son côté, Aharon considérait qu'il ne pouvait pas en consommer.

HaShem avait donné l'ordre aux Cohanim de manger les sacrifices mais il y avait un doute sur la façon d'interpréter son ordre.

Moshé pensait que l'obligation englobait les trois sacrifices de la journée alors que Aharon considérait que cette obligation ne concernait que les deux premiers sacrifices qui étaient spécifiques à l'inauguration du Tabernacle et qui ne seraient plus jamais réalisés dans l'histoire du peuple d'Israël.

Ce passage se termine par les mots : « Moshé entendit et il approuva ».

Moshé reconnu la justesse des propos de son frère et ne chercha pas à imposer son point de vue. Nous retrouvons une fois de plus la grande humilité de Moshé qui peut admettre ne pas détenir la vérité absolue.

Dans le traité de Zéva'him (101 b), nos Maîtres vont plus loin dans leur interprétation. D'après eux, ce dernier verset doit être interprété de cette façon : « Moshé s'est souvenu avoir entendu cette précision de la bouche de D-ieu mais il l'avait oublié ».

Il reconnaît son manquement et remercie son frère Aharon. Grâce à la sincérité de son raisonnement, une erreur a ainsi pu être évitée.

La vérité ne peut jaillir qu'à travers une discussion authentique.